Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron
Département du Gard
Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_050
Interventions scolaires 2026-2027 : plan de financement et demandes de financement

Le un octobre deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérome VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric SAQUET, François LEROY, Jean-Jacques ACHACHE, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Nicolas GALIERES, François ROMAZZOTTI, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Alain ROUGET, Jean BLANCHOT
Étaient représentés :
Secrétaire de séance : Jaclyn MALAVAL
Date de convocation : 23 septembre 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 18	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition B1.3 issue du sous-objectif « Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'interventions sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoire ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont dont l'action 1.2 » Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques », la demande de labellisation en date du 31 mai 2023, et le passage en commission inondation de bassin en date du 3 octobre 2023 ;

Le Président réaffirme la volonté du Syndicat à s'investir de façon pérenne dans la sensibilisation des scolaires du territoire. C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre les propositions faites auprès des écoles.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_050-DE
A G E D I

Ainsi, il est proposé un prévisionnel de 93 demi-journées d'interventions sur le territoire, après inscription des écoles et collèges. Une communication est réalisée auprès de chaque établissement par le Syndicat.

Le coût prévisionnel de l'action est de 23 333,33 € HT soit 28 000 € TTC et le plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Désignation	Montant en € HT		Montant en € TTC	
	Module A et B	Module C	Module A et B	Module C
1. Interventions scolaires en Aveyron	9 000 €	4 600 €	10 800 €	5 520 €
2. Interventions scolaires dans le Gard	1 500 €	733,33 €	1 800 €	880 €
3. Interventions scolaires en Lozère	4 000 €	3 000 €	4 800 €	3 600 €
4. Matériel pédagogique	500 €		600 €	
TOTAL	**15 000 €**	**8 333,33 €**	**18 000 €**	**10 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Assiette éligible prévisionnelle	Taux	Montant de l'aide
Agence de l'eau Adour-Garonne	15 000 € HT	50% du HT	7 500 €
Conseil régional Occitanie	18 000 € TTC	20 % du TTC	3 600 €
Conseil départemental de l'Aveyron	11 400 € TTC	25 % du TTC	2 850 €
État	10 000 € TTC	80 % du TTC	8 000 €
Autofinancement	28 000 € TTC	21,6 % du TTC	6 050 €

NB : Certains prestataires pouvant réaliser les interventions scolaires ne sont pas assujettis à la TVA, dans ce cas le coût est considéré comme le coût TTC.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Valide le lancement de l'action « 15e programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont » concernant l'année scolaire 2026-2027,

Autorise le Président à solliciter les subventions pour cette action, selon les taux maximums prévus dans les règlements d'aides des financeurs et dans la limite des 80% maximum d'aides publiques, et à fixer le plan de financement définitif,

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_050-DE
A G E D I

Précise que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical,

Autorise le Président à lancer toutes démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER

La Secrétaire de séance, Jaclyn MALAVAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01/ 10 / 2026
et publié ou notifié
le 08/ 10/ 2026

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_050-DE
A G E D I